

Démarche : ARSIF - Aide à l'acquisition de matériel en établissement de santé pour améliorer l'accès aux soins des personnes âgées

Organisme : ARSIF - DA PA - USLD

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La part des personnes âgées de plus de 75 ans va augmenter de + 18% d'ici à 2030, + 44 % d'ici 2040 et +63 % d'ici 2050. Cette tendance sera davantage accentuée dans certains départements de la région, avec des progressions de l'ordre de 85% en Seine-et-Marne et de 73% dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis, ce qui marque pour ces deux derniers départements réputés « jeunes » une situation inédite.

Il importe que le système hospitalier se prépare dès maintenant à ces enjeux démographiques, pour anticiper l'augmentation de sa patientèle et améliorer la prise en charge des personnes âgées.

L'objectif du présent appel à candidatures pour l'ARS Île-de-France est de financer l'achat de matériel et la réalisation de petits travaux afin d'améliorer l'accès aux soins des personnes âgées.

Identification du demandeur

Nom de l'établissement demandeur

Adresse postale

Finess juridique

Département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 75

☐ 77

☐ 78

☐

ARSIF - Aide à l'acquisition de matériel en établissement de santé pour améliorer l'accès aux soins

☐ 92

☐ 93

☐ 94

☐ 95

Type d'établissement de santé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ AP-HP

☐ ESPIC

☐ Etablissement de santé public hors AP-HP

☐ Autre

Précisez

Adresse mail de l'établissement

Téléphone de l'établissement

Présentation de l'établissement porteur du projet

Présentation de l'établissement porteur du projet

Votre établissement dispose-t-il d'un service d'urgences ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Description du projet

Description du ou des service(s) bénéficiaire(s)

Nature des opérations envisagées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Achat d'équipement

☐ Réalisation de petits travaux

Description du projet

--

Budget prévisionnel

Il est rappelé que le financement dédié à chaque établissement pour l'achat de matériel visant l'amélioration de l'accès aux soins des personnes âgées en établissement de santé est de 50 000 euros au maximum.

Coût total du projet en euros

--

Montant de l'aide demandée en euros

--

Description détaillée du budget prévisionnel

--

Calendrier de mise en œuvre

-L'achat des équipements devra être réalisé durant l'année 2026.

-Si le projet comporte la réalisation de petits travaux, l'établissement doit fournir un calendrier prévisionnel et s'engager à démarrer ceux-ci au cours de l'année 2026.

Calendrier

--